



Syndicat Intercommunal des Terrains de Tennis du Dorlay
MAIRIE DE SAINT-PAUL-EN-JAREZ
34 rue de la République
42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ



**Procès-verbal de la réunion du Syndicat Intercommunal
des terrains de tennis du Dorlay du 22 novembre 2022**

Séance publique du : 22 novembre 2022 à 18 heures 00 en Mairie de Saint Paul en Jarez

Date de la convocation : 15 novembre 2022

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard VOINOT

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 6

Membres présents à la séance :

Membres titulaires : *M. Jean-François SEUX, M. Philippe JOUBERT, M. Gérard VOINOT, M. Patrick JOUBERT*

Membre suppléant : M. Pierrick MONTEIL

Etaient aussi présents à la séance sans droit de vote les suppléants : M. Michel MATHIE, M. Roger SANIAL

Membres titulaires excusés : Madame Delphine VINCENT (donne procuration à Monsieur Gérard VOINOT, Madame Angélique CHARROIN (donne procuration à Monsieur Pierrick MONTEIL)

Membres suppléants excusés : *Mme Véronique HENRY, M. Sébastien FINARELLI, M. Pascal CALTAGIRONE*

Titulaires : M. Jean-François SEUX, M. Philippe JOUBERT, Mme Angélique CHARROIN, M. Gérard VOINOT, M. Patrick JOUBERT, Mme Delphine VINCENT.

Suppléants : M. Michel MATHIE, M. Roger SANIAL, M. Pierrick MONTEIL, M. Pascal CALTAGIRONE, M. Sébastien FINARELLI, Madame Véronique HENRY.

En préambule, Monsieur Jean-François SEUX, Président, accompagné de Madame Isabelle FAVIER-VERGNE, Directrice Générale des Services de la Mairie de SAINT PAUL EN JAREZ indique qu'il va être nécessaire de souscrire une ligne de trésorerie. En effet, la trésorerie de SAINT CHAMOND l'a alerté du fait que le Syndicat intercommunal des tennis n'avait pas la trésorerie nécessaire pour acquitter la facture correspondante aux travaux d'éclairage des terrains de tennis qui ont fait l'objet de réfection complète.

Si l'on ne paie pas cette facture nos financeurs ne donneront pas au syndicat les montants prévus de subventions.

Règlementairement, il n'est pas autorisé d'ajouter, en début de séance, une question à l'ordre du jour si elle doit faire l'objet d'une délibération. Ce qui est le cas dans la présente situation.

Il est donc convenu de réunir les membres du Comité syndical le 29 novembre 2022 à 18 h 30 pour traiter de ce point précis.

Monsieur Gérard VOINOT, Vice-Président prend ensuite la parole pour préciser que Monsieur Sébastien FINARALLI est accueilli en remplacement de Monsieur Bertrand CHANAVAT en qualité de membre suppléant de la Commune de LA GRAND'CROIX au Syndicat Intercommunal des terrains de tennis du Dorlay. Il a été élu lors du Conseil Municipal du 28 septembre 2022 de cette même commune.

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Président a proposé Monsieur Gérard VOINOT comme secrétaire de séance.

Monsieur Gérard VOINOT est désigné secrétaire de séance à l'**UNANIMITE**.

Votants : Pour : 6 contre : 0 abstention : 0

2 - APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le compte rendu de la réunion du 12 mai 2022 a été proposé à l'approbation du Comité.

Le compte-rendu de la réunion du 12 mai 2022 est approuvé à l'**UNANIMITE**.

Votants : Pour : 6 contre : 0 abstention : 0

3 – APPROBATION DE LA DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2022

Monsieur Jean-François SEUX a exposé le projet de décision modificative n° 1 au budget primitif du Syndicat intercommunal des tennis du Dorlay.

Il a expliqué que lors de la construction du budget en mars 2022, les crédits pour la réfection des cours de tennis avaient intégralement été mis au chapitre 23 pour des immobilisations corporelles en cours sans prendre en compte qu'il fallait d'abord recourir à une phase d'étude qui a été réalisée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO). Pour que les sommes nécessaires soient correctement imputées et que le prestataire de l'AMO puisse être payé, il y a lieu de mettre les crédits correspondant à ces études, d'un montant estimé de 4 800 € au chapitre 20 des immobilisations incorporelles. Les crédits en question pour abonder le chapitres 20 sont pris au chapitre 23.

CHAPITRES / OPERATIONS	ARTICLE	BP 2021		DM		Budget après DM	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT							
CHAPITRE 20 IMMOBILISATIONS INCOPRORELLES	2031 - Frais d'étude	0,00 €		4 800,00 €		4 800,00 €	
	Total chapitre	0,00 €		4 800,00 €		4 800,00 €	
CHAPITRE 23 IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	2313 - Constructions	293 947,29 €		-4 800,00 €		289 147,29 €	
	Total chapitre	293 947,29 €		-4 800,00 €		289 147,29 €	
TOTAL BP	IMPACT DM	293 947,29 €		0,00 €		293 947,29 €	

Il a été proposé d'approuver cette décision modificative n° 1 telle que présentée dans le rapport remis aux membres du Comité Syndical.

Votants : Pour : 6 contre : 0 abstention : 0

4 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président prend la parole pour préciser que l'Assemblée Générale du club de tennis a eu lieu le 14 octobre 2022. Les Maires des communes de LA GRAND'CROIX et de SAINT PAUL EN JAREZ étaient présents ainsi que les deux adjoints au sport. Le président, le vice-président et des adhérents du club étaient aussi présents.

Le club a dit qu'il était très content des terrains, que cela avait été fait avec professionnalisme.

Monsieur Jean-François SEUX précise que le marquage des lignes a été raté mais il doit être refait par l'entreprise.

Il indique que, cet après-midi, il y a eu un problème avec le chauffe-eau. Le problème a été résolu.

Monsieur Jean-François SEUX poursuit son intervention en rappelant que la commune de SAINT PAUL EN JAREZ paie 3 000,00 € de taxe foncière pour cet équipement.

Monsieur le Président précise que le syndicat va devoir allouer une subvention exceptionnelle au club pour payer les charges inhérentes aux fluides.

Il a été demandé à Monsieur le Maire de LA GRAND'CROIX et de SAINT PAUL EN JAREZ une augmentation de la subvention communale mais le montant de la subvention a déjà été augmenté il y a peu.

Monsieur Gérard VOINOT rappelle qu'effectivement les adhérents au club originaires de LA GRAND'CROIX sont très minoritaires. De plus, il faut que le club mette en place des actions sur la commune de LA GRAND'CROIX. Il faut qu'il contacte les éducateurs sportifs, les écoles, le collège, le centre social, sport et culture à l'école...

Monsieur le Président poursuit en indiquant qu'il retentera sa chance auprès des deux Maires l'an prochain.

Monsieur Roger SANIAL signale qu'il serait judicieux de récupérer les 2 cumulus qui se trouvent actuellement à la Maison du Temps Libre plutôt qu'ils ne partent à la ferraille dans le cadre des travaux réalisés sur le site.

Il faudrait les vidanger et les stocker comme cela, en cas de casse, cela éviterait d'avoir à en acheter un. Monsieur le Président retient cette proposition.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 18 heures 30.

Le Président,

Jean-François SEUX

A blue ink signature of Jean-François SEUX, featuring a large, stylized loop at the beginning and a long, sweeping stroke extending to the right.

Le Secrétaire,

Gérard VOINOT

A blue ink signature of Gérard VOINOT, written in a cursive style with a prominent initial 'G' and a long, sweeping tail.